



SEPANSO

Reconnue d'utilité publique - Affiliée à France Nature Environnement
Membre fondateur de la confédération France Nature Environnement Nouvelle-Aquitaine



Une force pour la nature

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2023

DE LA FÉDÉRATION SEPANSO AQUITAINE

Lundi 6 mai 2024

Réunion en présentiel (rue de Tauzia à Bordeaux) et en visioconférence

Projet de procès-verbal

Présents rue de Tauzia : D. Delestre, C. Gouanelle, J.E. Duffau, P. Barbedienne, M. Pingitore, G. Cingal, M. Rodes, D. Prost + Sébastien Cruège, commissaire aux comptes + X. Chevillot et N. Guillucq

Présents en ligne : G. Charollois, B. Bousquet, B. Garreau, M. Leblond, A. Arraou, M. Ducamp, M. Botella, M. Lassus, J.C. Pourtier, P. Salane, J. Mouneydier

Excusés : J. Charenton, D. Lacoste, D. Nicolas

Les voix dont dispose chaque association sont réparties entre leurs représentants, dûment mandatés par le Bureau de leur association, de la façon suivante :

- SEPANSO Dordogne (6 voix) : Gérard Charollois (3 voix), Bernard Bousquet (3 voix)
- SEPANSO Gironde (18 voix) : Philippe Barbedienne (2 voix), Daniel Delestre (4 voix), Jacques-Eloi Duffau (4 voix), Colette Gouanelle (4 voix), Martine Pingitore (4 voix)
- SEPANLOG (7 voix) : Pierre Salane (4 voix), Jean-Charles Pourtier (3 voix)
- SEPANSO Landes (14 voix) : Georges Cingal (14 voix)
- SEPANSO Pyrénées-Atlantiques (13 voix) : Michel Rodes (7 voix), Alain Arraou (6 voix)
- Aquitaine Alternatives (1 voix) : pas de représentant
- CREAQ (1 voix) : Dominique Prost (1 voix)
- Cistude Nature (1 voix) : pas de représentant

Le président constate que le quorum est atteint. Ainsi toutes les décisions utiles peuvent être prises.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale du 10 mai 2023
- Rapport moral
- Rapport d'activité
- Rapport financier
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023
- Affectation du résultat
- Approbation du budget 2024
- Renouvellement par tiers du Conseil d'administration
- Questions diverses

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Le procès-verbal de l'Assemblée générale 2022 (10/05/2023) est approuvé à l'unanimité.

Fédération des Sociétés pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest

Sections : SEPANSO Dordogne, SEPANSO Gironde, SEPANSO Landes, SEPANSO Pyrénées-Atlantiques, SEPANSO Lot-et-Garonne

Associations affiliées : Aquitaine Alternatives, Cistude Nature, CREAQ

Rapport moral de Daniel Delestre, président

Le président présente le rapport moral (4 pages – Annexe 1).

Daniel Delestre souligne les efforts des militants bénévoles. Xavier Chevillot complète pour souligner les efforts des salariés.

Décision (à l'unanimité) : L'A.G. approuve le rapport moral.

Rapport d'activité de Georges Cingal, Secrétaire général

Georges Cingal, secrétaire général, présente le rapport d'activité de la SEPANSO Aquitaine (6 pages – Annexe 2).

Georges Cingal présente les efforts accomplis.

Décision (à l'unanimité) : L'A.G. approuve le rapport d'activité.

Rapport financier de Martine Pingitore, Trésorière

Martine Pingitore présente et commente le compte de résultat et le bilan (Annexe 3 : Rapport de la trésorière - 3 pages - Les documents financiers sont intégrés dans le rapport du commissaire aux comptes).

Martine Pingitore souligne :

- une forte augmentation de la masse salariale induite par la nécessité de recrutements de nouveaux chargés de mission ;
- l'arrêt des subventions de la Région (exception faite du programme Stygofaune) ;
- et enfin le rappel de la taxe Barnier (192 131 euros) qui a renforcé notre trésorerie.

Présentation des subventions obtenues, du compte de résultat et du bilan au moyen d'un Powerpoint (3 pages – Annexe 4) : une nouveauté, les fonds verts (programme pluriannuel). La trésorière détaille les données.

Sébastien Cruège, commissaire aux comptes, exprime une nouvelle fois le plaisir des échanges avec la SEPANSO. Il souligne l'accélération des rentrées et l'importance du versement de la taxe Barnier. Les provisions pour risques et charges peuvent paraître importantes, mais il faut prévoir les départs en retraite et la nécessité de reversement lorsque des actions n'ont pas pu être menées à leur terme. Les subventions FEDER ont été provisionnées comme créances puisque nous n'avons pas le droit de les inscrire comme produits à recevoir. Les comptes sont certifiés réguliers et sincères.

Le rapport sur les conventions réglementées est bref puisqu'il n'y a pas de convention.

Il souligne que les fonds de la taxe Barnier sont affectés pour différentes actions sur la Réserve d'Arguin : entretien des trois emplacements sur les quais du port de la Hume, deux ou trois reprises de bâtiments, financement d'un apprenti en alternance en septembre...

Annexe 4 : Rapports du Commissaire aux comptes - 27 pages (comptes annuels) et 2 pages (rapport spécial).

Présentation du budget prévisionnel 2024 (1 page – Annexe 6) : Xavier Chevillot expose les points marquants. Le budget est équilibré : charges (5 % achats, 15 % charges externes, 7 % services extérieurs, 3 % impôts et taxes...) ; produits (78 % subventions, 5 % cotisations, 16 % autofinancement). Les résultats sont presque identiques à ceux de l'année passée.

L'Assemblée générale approuve le bilan, le compte de résultat, l'annexe de l'exercice social clos le 31 décembre 2023, dont la forme et le contenu ont été arrêtés par le Président et vérifiés par le Commissaire aux comptes.

Sur proposition du Président, l'Assemblée générale ordinaire annuelle décide d'affecter le résultat de l'exercice 2023 d'un montant de 180 140 euros en réserve spéciale Arguin pour 192 131 euros et en report à nouveau pour le déficit de 11 992 euros.

Élection du Conseil d'administration

Le président s'assure que tous les participants connaissent bien le tableau relatif au renouvellement du tiers sortant. Il annonce que Jean-Marie Froidefond est démissionnaire pour raison de santé et qu'il y a deux nouveaux candidats : Gérard Charollois et Bernard Bousquet.

Tous les administrateurs sortants (Frédéric Furlano, Bertrand Garreau, Jean-Pierre Lesbats, Jean-Charles Pourtier et Michel Rodes), à l'exception de Josette Charenton qui ne se représente pas, ainsi que les deux nouveaux candidats sont élus à l'unanimité.

Décision (à l'unanimité) :

Sont élus pour une durée de trois ans, jusqu'à l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'année 2026 qui se tiendra en 2027, les administrateurs sortants et nouveaux candidats suivants : Frédéric Furlano, Bertrand Garreau, Jean-Pierre Lesbats, Jean-Charles Pourtier, Michel Rodes, Gérard Charollois, Bernard Bousquet.

Composition du nouveau Conseil d'administration :

Dordogne (3 postes) : Dominique Lacoste, Gérard Charollois, Bernard Bousquet

**Gironde (8 postes) : Philippe Barbedienne, Daniel Delestre, Jacques-Eloi Duffau, Bertrand Garreau, Colette Gouanelle, Martine Leblond, Josiane Mouneydier, Serge Urbano
Pierre Davant, président d'honneur, est membre de droit.**

Landes (6 postes) : Denise Cassou, Georges Cingal, Frédéric Furlano, Jean-Pierre Lesbats, André Rossard, Martine Pingitore

Lot-et-Garonne (3 postes - 1 non pourvu) : Jean-Charles Pourtier, Pierre Salane

Pyrénées-Atlantiques (5 postes) : Alain Arraou, Michel Rodes, Marianne Ducamp, Michel Botella, Marc Lassus

Aquitaine Alternatives (1 poste) : Dominique Nicolas

CREAQ (1 poste) : Dominique Prost

Cistude Nature (1 poste) : Christophe Coïc

Le nouveau Conseil d'administration se réunira après l'Assemblée générale pour élire son Bureau.

Questions diverses

Néant.

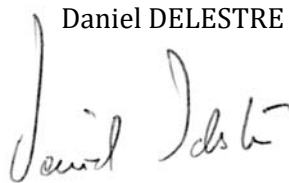
Le président constate qu'il n'y a plus de demande de prise de parole et clôture l'Assemblée générale.

Annexes

- Annexe 1 : Rapport moral (4 pages)
- Annexe 2 : Rapport d'activité (6 pages)
- Annexe 3 : Rapport de la trésorière (3 pages)
- Annexe 4 : Présentation Powerpoint de la trésorière (3 pages)
- Annexe 5 : Rapports du Commissaire aux comptes - comptes annuels (27 pages) et rapport spécial (2 pages)
- Annexe 6 : Budget prévisionnel 2024 (1 page)

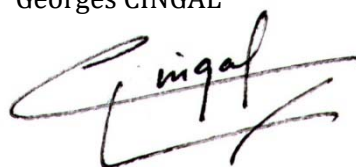
Le Président,

Daniel DELESTRE



Le Secrétaire général,

Georges CINGAL



Assemblée générale 2023- lundi 6 mai 2024 ---Bordeaux

Rapport moral 2023--Daniel Delestre-- Président

Événement important dans la vie de notre fédération, cette 55^{ème} assemblée générale nous permet de faire le point sur l'année 2023 écoulée, et de partager nos préoccupations écologiques et nos projets environnementaux.

Je remercie tout d'abord nos partenaires qui ont soutenu financièrement notre fédération en 2023 dans le cadre de la gestion des 3 réserves naturelles nationales, pour le compte de l'Etat, ou de la réalisation de programmes d'études de la biodiversité en Nouvelle Aquitaine : DREAL Nouvelle Aquitaine, Conseil Départemental de Gironde, Métropole de Bordeaux, Agence de l'Eau Adour-Garonne, Mairie de Bruges, Mairie de La Teste, Conseil Régional Nouvelle Aquitaine.

Face à l'augmentation des pressions observées sur la biodiversité, du fait des activités humaines ou du réchauffement planétaire, les espaces naturels protégés terrestres ou marins, constituent un des éléments de réponse, en souhaitant que ces espaces se renforcent en surface, en nombre ou en niveau de protection. Nous saluons ici, le magnifique travail de lobbying initié fin 2023 par la Sepanso 64, pour favoriser la création d'une un plusieurs aires marines véritablement protégées sur la côte basque. Nous sommes heureux aussi d'annoncer que notre fédération est associée au projet de préfiguration d'aires protégées dans la Vallée du Ciron, en Gironde.

Je salue le dévouement et l'engagement déployés par les présidents de nos 5 sections départementales et de nos 3 associations membres, en faveur de la protection du vivant et de l'environnement ainsi que pour animer leur structure : Alain Arraou, président de la Sepanso Pyrénées-Atlantiques, Philippe Barbedienne, président de la Sepanso Gironde, Gérard Charollois, président de la Sepanso Dordogne, Georges Cingal, président de la Sepanso Landes, Pierre Salane, Président de la SEPANLOG, Dominique Nicolas, Président d'Aquitaine Alternatives, Laurent Soulier, Président de Cistude Nature ainsi que Dominique Prost, présidente du CREAQ. Que ceux-ci n'hésitent pas à solliciter un appui technique auprès de notre directeur Xavier Chevillot et de son équipe, ainsi qu'auprès de notre chargée de communication, Anne Parisot.

C'est ainsi que notre directeur, accompagné de la conservatrice de la RNN des Marais de Bruges (Charlotte Dubreuil) et du garde technicien François Dindinaud de la RNN du Banc d'Arguin, est venu soutenir la Sepanso 64, lors de la première séance de stage d'écocitoyenneté, organisée par le Parquet Environnemental de Bayonne dans le cadre de la convention signée entre la Fédération SEPANSO Aquitaine, et le procureur de Bayonne, l'Office Français de la Biodiversité (OFB), la commune d'Hendaye, et la commune de Bayonne.

Le rapport d'activité de notre secrétaire général rappelle les actions de notre fédération réalisées en soutien des sections, en 2023.

Karine Eysner, notre secrétaire, joue aussi un rôle très important dans le renforcement des liens entre nos sections, notamment en se faisant le relais des informations qu'elle juge utiles pour elles : nous la remercions vivement pour son souci du jeu collectif.

Nous saluons la mémoire de deux membres importants de notre réseau, qui ont disparu en 2023 : Jean-Pierre Lacave, ancien président de la SEPANLOG, et Françoise Branger, présidente de Bassin d'Arcachon Ecologie, profondément affectée par la destruction de la forêt usagère de La Teste, lors des terribles incendies de 2022.

Gestion des Réserves Naturelles Nationales et programmes biodiversité

Voici les faits marquants 2023 concernant les 3 Réserves Naturelles Nationales (RNN) gérées par notre fédération pour le compte de l'Etat, ainsi que les programmes biodiversité réalisés par notre fédération, ou auxquels elle participe.

1- RNN des Marais de Bruges

La structure et la composition de l'équipe de la réserve de Bruges ont été largement renouvelées en 2023. Ainsi, Charlotte Dubreuil a rejoint notre fédération à l'été 2023, où elle a pris le poste de conservatrice de la RNN de Bruges, en remplacement de Stéphane Builles, appelé à de nouvelles fonctions au sein de notre fédération (Chargé de Mission Biodiversité-Restauration). Le plan France Relance a permis de finaliser en 2023, l'amélioration des conditions d'accessibilité du public.¹

Zones de compensation autour de la RNN de Bruges

Après une première phase de deux ans (2020-2022), Bordeaux Métropole a confié de nouveau à notre fédération en 2023 pour 4 années supplémentaires, la gestion de 100 ha de zones de compensation en périphérie immédiate de la réserve des marais de Bruges. Suivies et restaurées en cohérence avec le travail effectué depuis 40 ans sur la réserve, elles permettent l'amélioration de la cohérence fonctionnelle de l'ensemble de cette partie aval du Parc des Jalles. La forte ambition de restauration de ces zones tampons mobilise l'équipe de la Réserve ainsi que Stéphane Builles.

Quarantième anniversaire de la réserve de Bruges

Nous avons fêté en décembre 2023, le quarantième anniversaire de la création de la RNN des Marais de Bruges. Nous avons d'abord reçu le 8 décembre 2023 au domaine de la Vacherie à Blanquefort, l'ensemble des partenaires techniques et financiers de la Réserve de Bruges, les élu(e)s du secteur, les services de l'État et nos administrateurs. Puis, le 9 décembre 2023, nous avons réuni dans la ferme Fourcade de Blanquefort, tous les amis, bénévoles, professionnels actuels et anciens de la réserve, et les administrateurs. Après d'émouvantes prises de paroles intergénérationnelles, nous avons partagé un repas convivial et un spectacle vivant.

2- RNN de l'Etang de Cousseau

Après plusieurs mois de travail au sein de l'équipe, avec le conseil scientifique de la réserve, le CSRPN-NA² et différents services de l'Etat, la réserve a été le lieu d'une première française : la réintroduction d'un insecte, celle du bousier coprophage *Scarabaeus laticollis*. Présent, sur les dunes de Cousseau, depuis plusieurs milliers d'années et disparu depuis plus de cinquante ans, il a retrouvé sa place et sa fonction capitale pour l'écosystème de la réserve. Accompagné et financé par l'association Rewilding Europe, que la Fédération a rejoint pour l'occasion, cet événement projette notre travail à l'échelle européenne. Ayant reçu une reconnaissance nationale et internationale, nous poursuivons ce dernier en 2024 et attendons 2025 pour évaluer sa réussite. Nous suivons avec beaucoup de rigueur l'évolution des individus réintroduits.

En parallèle, l'équipe a été longuement mobilisée par l'évaluation du précédent plan de gestion et par la construction et l'écriture du plan suivant. Le processus de ré-ensauvagement structure fortement et fondamentalement ce plan. Nous avons eu le plaisir d'obtenir un avis favorable du CSRPN à l'automne, validant les premières orientations de celui-ci.

3-RNN du Banc d'Arguin

2023 a clos 3 années de travail intense d'écriture du nouveau plan de gestion de la RNN d'Arguin et de sa large concertation. L'automne 2023 a permis une présentation de ce dernier aux avis consultatifs du CSRPN-NA, du Comité Consultatif de Gestion de la réserve, du Conseil de gestion du PNMBA³ et enfin du CNPN⁴. Après l'avis positif de ces 4 instances et une consultation du public en tout début d'année 2024, ce document devrait entrer en vigueur au printemps 2024 après une dernière validation par le Préfet du département de la Gironde. Nous félicitons tous ceux qui se sont investis dans la finalisation de ce plan, notamment notre directeur ainsi que le conservateur de la RNN d'Arguin, Benoît Dumeau.

¹ RNN de Bruges. Film de Claude Clin : <https://www.youtube.com/watch?v=Q95U1hFh9I>

² CSRPN NA : Conseil scientifique régional du patrimoine naturel de Nouvelle-Aquitaine

³ PNMBA : Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon

⁴ CNPN : Conseil national de la protection de la nature

Partenariat avec le Parc National du Banc d'Arguin de Mauritanie

Notre Fédération avait signé en 2022 une convention de partenariat avec le Parc National du Banc d'Arguin de Mauritanie, autour de trois thèmes : connaissance, protection de la biodiversité et l'éducation à l'environnement. En novembre 2023, une délégation de la SEPANSO s'est rendue en Mauritanie, à l'invitation de nos partenaires. Cette mission a permis de commencer à activer de partenariat et la rencontre des acteurs locaux et du terrain. Remercions Aude Flogny, Présidente de l'association « *Les Deux Arguins* » pour son accompagnement précieux et pour son engagement pour la réussite de ce dernier.

Grand Banquet d'Automne

Les locaux de la Réserve d'Arguin au port de la Hume, restaurés avec l'appui du plan de Relance, ont accueilli le 4 octobre 2023, pour le « Grand Banquet d'Automne » l'ensemble de l'équipe salariée, des administrateurs et des bénévoles engagés auprès de la réserve. Nous avons partagé un moment de cohésion et célébré un grand nombre d'événements survenus en 2023. Tel le départ à la retraite de notre comptable Martine Pingitore, qui a accepté de remplacer Josiane Mouneydier en tant que trésorière de notre fédération : nous l'en remercions vivement. Telle l'arrivée en juillet 2023, de notre nouvelle comptable Nadège Guillucq. Charlotte Dubreuil, nouvelle et première conservatrice de la RNN des Marais de Bruges a également été accueillie. Pour Stéphane Builles, ce fut l'occasion de présenter ses nouvelles missions de Chargé de Mission Biodiversité-Restauration. Enfin, nous avons salué le long engagement d'Aurélien Plichon, qui après 23 ans de travail sur la RNN de l'Etang de Cousseau a souhaité s'engager dans une reconversion professionnelle.

4-Programme Stygofaune

L'année 2023 a marqué la fin des trois années d'inventaire de la faune aquatique souterraine, dans le cadre du programme Stygofaune, avec l'appui de FNE Nouvelle Aquitaine. A son issue, plus de 358 sites ont été prospectés sur l'ensemble de la Nouvelle-Aquitaine. Pour marquer cette étape et présenter la suite de nos actions, nous avons organisé une conférence de restitution des données du programme, dans l'Amphithéâtre Badinter du Conseil Départemental de la Gironde. Nous avons réuni tous nos partenaires techniques et financiers, les administrateurs de la fédération ainsi que tous les acteurs de cet ambitieux programme. Au-delà de la présentation des premières découvertes, notamment la description prochaine d'au moins trois nouvelles espèces pour la science mondiale, nous avons projeté le second opus du film relatif au programme.⁵ Nous remercions les partenaires de ce programme.

5- Programme Entomofaune

La fédération SEPANSO a participé pour la deuxième année au programme *Entomo-NA*. Visant la réalisation d'un atlas des coléoptères coprophages et des forficules de Nouvelle-Aquitaine, initié et coordonné par l'association Cistude Nature, ce programme permet de valoriser les compétences entomologiques et la synergie au sein de notre Fédération. Ainsi Akaren Goudiaby (Cistude Nature) et Sébastien Labatut (fédération SEPANSO) ont collaboré étroitement pour mener à bien cet ambitieux inventaire.⁶

6- Soutien technique à la Société d'Assainissement de Bordeaux Métropole

L'expertise de la Fédération en matière de biodiversité, continue d'être appréciée par Bordeaux Métropole en 2023. En effet, la SABOM⁷ nous a renouvelé en 2023 sa confiance pour 3 années supplémentaires. Après plus de 13 ans de travail partenarial sur la gestion des bassins d'extensions des crues de Bordeaux Métropole, la SABOM nous a confié la gestion de 15 bassins contre 8 précédemment. Le travail de long terme a permis à la biodiversité de s'épanouir, tout en assurant les

⁵ Ce film est consultable ici : https://www.youtube.com/watch?v=k9n8GB_EyLw ou sur le site internet du programme <https://www.stygofaune-france.org/>

⁶ Plusieurs guides sont mis en ligne sur le site <https://www.entomo-na.org/>

⁷ SABOM : Société d'Assainissement de Bordeaux Métropole. Déléguataire de Bordeaux Métropole pour la gestion des eaux usées et pluviales

fonctions premières de ces bassins techniques. Merci aux équipes de la SABOM pour leur confiance et le maintien de leur fort engagement pour la biodiversité.

7- Communication

Afin de renforcer notre communication interne et externe, nous avons lancé en 2023 un grand chantier d'audit, d'amélioration et de coordination de cette communication, afin de faire connaître, notamment, nos actions et nos réussites. Accompagnés par une professionnelle de talent ayant déjà fait ses preuves, en interne, avec la mise en place d'une stratégie efficace pour communiquer notre expertise de gestion de la RNN du Banc d'Arguin, nous avons étendu son champ d'action à toutes nos activités. Le travail reste encore immense, mais porte déjà ses fruits. Nous adressons un grand merci à Anne Parisot à la tête de son agence de communication Histoire de Plumes.

Pour conclure ce rapport moral, je tiens à remercier tout particulièrement notre directeur, qui a le souci du rayonnement et de l'efficacité de notre fédération ainsi que de l'entretien de la convivialité, si chère à Pierre Davant, fondateur de la SEPANSO, et dont nous regrettons l'absence aujourd'hui.

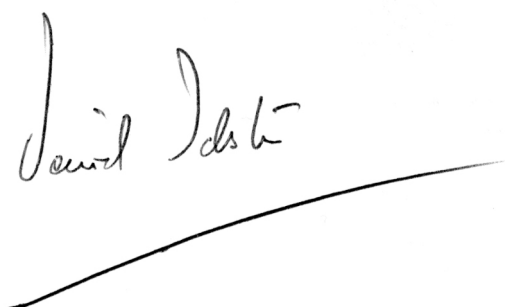
Je remercie également notre actif secrétaire général Georges Cingal, Colette Gouanelle, précieuse rédactrice en chef de notre revue Sud-Ouest Nature, ainsi que Serge Urbano, inlassable avocat du renforcement des aires protégées, qu'elles soient marines ou terrestres.

Merci à tous ceux et celles, bénévoles et salarié(e)s qui s'efforcent de défendre au mieux la nature, partout où elle est menacée.

Bravo à tous les militants bénévoles qui rejoignent nos sections, qui s'investissent dans la protection de l'environnement, assurant la pérennité de notre fédération !

Daniel DELESTRE

Président de la Fédération SEPANSO Aquitaine

A handwritten signature in black ink that reads "Daniel Delestre". The signature is written in a cursive style and is positioned above a long, thin, slightly curved horizontal line that spans across the width of the signature.



Assemblée générale 2023 – Lundi 06 mai 2024 – Présentiel et Visioconférence

Rapport d'activité

En 2023 nous avons encore travaillé en ayant recours aux courriels et aux visioconférences. Nous nous y habituons même si parfois nous rencontrons quelques difficultés ! Notre président, ayant déjà évoqué les principaux axes d'activité, je compléterai en évoquant les actions conduites par nos personnalités militantes.

Le site Internet et Sud-Ouest Nature ont permis d'informer nos adhérents et le public. Rappelons toutefois que presque toutes nos organisations affiliées ont aussi des sites Internet. Le travail de Karine Eysner lui vaut toujours des compliments. Martine Pingitore qui gérait les dossiers comptables fait partie maintenant de notre conseil d'administration ; naturellement elle s'est vite intégrée et a pu apporter son aide à sa remplaçante, Nadège Guillaucq !

L'année 2023 a été marquée par la continuité gouvernementale : des déclarations euphorisantes hélas contredites par des décisions décevantes. Nous déplorons le fossé qui sépare les discours officiels sur l'importance de la nature ou du climat et les actes qui permettent d'artificialiser des milieux naturels, agricoles ou forestiers. Oubliée la Convention citoyenne pour le climat... George Orwell avait bien raison en écrivant 1984 : la manipulation de la mémoire collective repose sur la faculté d'oubli des masses. La mémoire collective des militants de la SEPANSO est donc à rude épreuve ! D'autant plus qu'il faut se battre pour accéder à l'information dans un monde où théoriquement la transparence serait de mise. Les contrôles de légalité continuent à laisser à désirer. Les avis émis lors des consultations du public sont sans effet. La démocratie participative n'est qu'un tigre de papier (« zhǐ lǎohǔ »). L'administration qui avait deux maîtres-mots : dérogation et régularisation, en a officiellement rajouté un : exemption ! Nous sommes accusés de mettre des grains de sable dans les engrenages, d'où divers moyens pour nous empêcher d'accéder aux dossiers et aux procédures. On nous avait obligé à prendre un avocat pour les recours à la Cour Administrative d'Appel ; comme cela n'était pas assez dissuasif, maintenant on nous dispense de la CAA, mais on nous impose de solliciter le Conseil d'État dans certains cas.

Notre expertise repose sur nos compétences propres, que ce soit celles de nos salariés, tant au siège (secrétariat, comptabilité, expertise...) que dans les Réserves Naturelles Nationales que nous gérons par délégation de l'État, ou de nos bénévoles, mais aussi grâce aux collaborations avec les fédérations auxquelles nous adhérons, FNE et FNE-NA, ou avec les organisations avec lesquelles nous travaillons en réseau : BEE... La SEPANSO profite donc de son Assemblée générale pour les remercier.

L'équipe salariée, encadrée par Xavier Chevillot, notre jeune directeur, se montre particulièrement dynamique. Ils ont bien mérité les remerciements de notre président.

Le Conseil d'administration s'est réuni quatre fois :

- Le 02 mars 2023 (P.V. 19 pages)
- Le 10 mai 2023 (P.V. 11 pages) suivi de l'Assemblée générale 2021 (P.V. 4 pages + annexes)
- le 14 septembre 2023 (P.V. 16 pages)
- le 07 décembre 2023 (P.V. 23 pages)

.../...

Des militants ont droit à des menaces, à des attaques personnelles dans les médias ou sur les réseaux sociaux, voire devant des tribunaux judiciaires. La SEPANSO s'efforce de les soutenir de son mieux, en particulier si leur situation nécessite une protection de leurs biens et de leurs familles. L'écolobashing fait fureur. Notre consolation, c'est l'estime que nous porte la majorité de nos concitoyens. Eux nous respectent ! Parfois les tribunaux sanctionnent les agresseurs de nos militants.

Avec ce rapport, figure imposée, je rappelle les principales activités de la Fédération SEPANSO. Il est impossible de les faire toutes apparaître ! Celles qui ont une ampleur régionale (Aquitaine) seront surtout évoquées, non sans garder toujours à l'esprit que la Fédération suit également divers dossiers nationaux ou internationaux. Comme chaque année il convient de souligner que militants et salariés ont une fois de plus travaillé de concert. Les activités ont été classées dans 5 volets. Représentation, participation, gestion, sensibilisation et contestation.

Je rappellerai en outre le renouvellement de l'agrément régional qui officialise juridiquement la reconnaissance et le sérieux de la SEPANSO comme association de protection de la nature et de l'environnement et sa participation légitime au débat environnemental.

1) Représentations (nomination par arrêté préfectoral ou spécifique) :

- Conseil Économique et Social de la Région Aquitaine : P. Barbedienne
- CLIN du Blayais : P. Maupin (titulaire) et D. Delestre (suppléant) // CLIS Golfech : N. Dupouy.
- Comité de Bassin Adour-Garonne : Sabine Menaut (très impliquée à la Commission Inondation) - Antoine Domenech a donné sa démission
- ATMO : D. Delestre.
- Comité Régional d'Agrobiologie : B. Garreau
- Comité de Façade Sud-Atlantique : D. Delestre
- Commission Régionale de la Forêt et des Bois : C. Gouanelle et B. Garreau
- Conservatoire des Espaces Naturels d'Aquitaine : S. Urbano
- Agence Régionale de la Biodiversité Nouvelle Aquitaine : S. Urbano
- Comité Régional de la Biodiversité Nouvelle-Aquitaine : S. Urbano et C. Gouanelle
- Parc Naturel Marin du Bassin d'Arcachon : Joël Mellet (Titulaire)
- Parc Naturel Marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis : D. Delestre (Titulaire) E. Arnauld (suppléante)

2) Participation :

- Séminaires et réunions des réseaux thématiques de France Nature Environnement
- Conseil National de l'Eau :
- Conférences des Présidents des associations membres de FNE : D. Delestre, Ph. Barbedienne
- A.G. de FNE
- A.G. FNE Nouvelle Aquitaine
- Conférence et A.G.M. Bureau Européen de l'Environnement : G. Cingal excusé
- Groupes de travail B.E.E et participation aux consultations publiques de l'U.E. : G. Cingal
- Réseaux de France Nature Environnement : Agriculture, Déchets, Eau, Énergie, Forêts, Nature, Santé, Transports ...
- Rencontres DRAF, DREAL... P. Barbedienne et sections
- Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne : D. Cassou
- Parc National des Pyrénées : M. Rodes (CESC)
- Consultations (PEFC, biodiversité, déchets, pollinisateurs...) : Ph. Barbedienne, G. Cingal ...
- Collectif anti-OGM : C. Gouanelle...
- Collectif anti compteurs communicants : P. Boulet, F. Furlano
- Actions contre les pesticides néfastes à l'environnement : (Glyphosate, Imidaclopride, Folpel, Metolachlore...). Les syndicats fournisseurs d'eau potable ont dû mettre en oeuvre des dispositifs anti-pollution
- Actions contre l'arrêté interpréfectoral autorisant le syndicat mixte Irrigadour à procéder à des prélèvements d'eau à usage agricole sur le périmètre du bassin de l'Adour. Le jugement du Tribunal administratif de Pau (03/02/21) favorable aux associations de protection de la nature (dont la SEPANSO

40) a été confirmé par la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux. Mais tout continue comme avant ou presque !

- Dialogue avec des conseillers régionaux, des députés...
- Suivi SDAGE et SAGEs
- Sites NATURA 2000 : nombreuses réunions ! (au moins une réunion annuelle par site)
- Trames verte et bleue :
- Espaces Naturels d'Aquitaine : sections.
- Salons divers (Pau, Bordeaux...)
- Rencontre avec des industriels : Papeteries, DRT, MLPC, carriers (Unicem, Cemex...)
- Plan de protection de l'atmosphère des agglomérations de Bordeaux, de Dax ...
- Suivi dossiers « Pêche » et « Poissons migrateurs ». La SEPANSO qui a saisi le tribunal administratif pour contester la pêche aux filets dans le port de Bayonne a obtenu un jugement défavorable aux préfets. De nouveaux arrêtés ont donné lieu à de nouveaux recours pour obtenir une véritable protection des migrateurs – toutes les décisions de la justice administrative sont favorables aux associations.
- Suivi nouvelle PAC : la SEPANSO qui milite toujours pour des aides différenciées se heurte aux agriculteurs qui veulent conserver leurs privilèges. Le verdissement de la PAC est avant tout un élément de langage.
- SGAR : programme FEADER...
- Transports ferroviaires : Ligne ferroviaire Pau-Canfranc : M. Rodes... Rétablissement des trains de nuit : G. Cingal, D. Cassou
- Schéma Régional des Carrières : G. Cingal, D. Delestre, D. Iriart.
- Maison de la Nature et de l'Environnement : K. Eysner
- GIP Littoral, GIP Ecofor ...
- Étude prospective Adour 2050 : M. Botella, G. Cingal...
- Conseil maritime de façade : D. Delestre
- Démarches territoriales (PLUI ...): très nombreuses réunions dans les départements
- Initiatives citoyennes européennes : G. Cingal
- Projet de liaison électrique franco-espagnole : à la demande de la SEPANSO 40 et de LAE des recours ont été formés contre les arrêtés (DUP et autorisation environnementale)
- Plan régional Santé Environnement : M. Botella

3) Gestion :

- Réunions statutaires du C.A.
- FNE Nouvelle Aquitaine : échanges réguliers sur les dossiers et réunions du conseil d'administration
- Poursuite des relations avec nos financeurs (DREAL, Agence de l'Eau, CD33...) et recherche de nouveaux partenaires.
- Recherches de nouveaux soutiens financiers
- Recrutement de nouveaux personnels, réunions des commissions (échanges électroniques), propositions d'une représentante du CSE, volontariat communication, matériels, donations...
- Habilitation pour être désignée afin de prendre part au débat environnemental.
- Accueil d'étudiants comme stagiaires sur les réserves.
- Réserves Naturelles : Arguin, Bruges, Cousseau et la Mazière (par ordre alphabétique). Les travaux des salariés sur les différentes réserves ont satisfait nos partenaires et les visiteurs.
- Suivi Sites Natura 2000.
- Aide aux travaux de recherche (mémoires, thèses...)
- Réflexions sur les sites industriels à risques (G. Cingal, F. Furlano, M. Rodes, M. Ducamp).
- Coordination des travaux dans les diverses instances de concertation dans les départements.
- Coordination du suivi des problématiques eau : Th. Alezine
- Projet Stygofaune : Th. Alezine
- Soutien des initiatives en faveur de l'environnement des représentants de l'État (résorption des décharges sauvages, réduction des émissions de substances polluantes, réduction des bruits, lutte contre les inondations, prévention santé...)
- Développement d'un réseau de juristes aquitains
- Plantation d'arbres fruitiers à Perry (projet Api'Ours)

4) Sensibilisation :

- Publication de Sud-Ouest Nature, notre revue trimestrielle, toujours appréciée. Les sections ont également poursuivi leurs efforts en matière de communication.
- Dépliant de présentation de la SEPANSO Aquitaine et de ses membres
- Gestion des sites Internet et facebook :
<http://www.sepanso.org>
<https://www.sepanso33.org/>
<http://www.sepanso40.fr>
<https://www.sepanlog.org>
<http://www.sepanso64.org>
<http://www.creaq.org/>
<http://www.cistude.org/>
- Communiqués de presse
- Interventions en milieu scolaire (primaire, secondaire et universitaire) :
- Diffusion de plaquettes d'information, par exemple pour communiquer le programme d'accueil du public.
- Interventions auprès de parlementaires U.E. : pollutions air, eau, pesticides, nouveaux OGM, sols...
- Interventions auprès de la Commission sur divers sujets : produits chimiques, espèces menacées, habitats menacés, énergie, résilience climatique...
- Interventions auprès des élus nationaux (travail législatif) ou régionaux.
- Réflexion sur les carrières et la valorisation des déchets du bâtiment et des travaux publics.
- Suivi des dossiers « Energie » : nucléaire, cultures énergétiques, bois-énergie, agrivoltaïsme...
- Réflexion sur les avantages/inconvénients des énergies nouvelles : éoliennes, méthaniseurs, chaudières à biomasse...
- Conférences sur les champs électromagnétiques : F. Furlano
- Faire connaître la Convention d'Aarhus (= Convention sur l'Accès à l'Information, la Participation du Public au Processus décisionnel et l'Accès à la Justice en matière d'Environnement), la Charte de l'Environnement du 28 février 2005 : « *Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et favorable à la santé* »...
- Communiqués de presse : LGV, Linky, Ours, Banc d'Arguin, Beynac, Caussade, écobuages...
- Suivi des espèces sauvages sensibles : alose, anguille, cistude, esturgeon, ours, saumon, grand téttras, vison d'Europe...
- Politiques d'élimination des déchets et campagnes de prévention (Achats futés...).
- Action en faveur de la conservation des hêtres (vallée du Ciron ...)
- Promotion du bois, écomatériau. Nouvelles technologies pour le bois.
- Réflexion sur la gestion forestière
- Propositions sur le bien-être des animaux d'élevage.
- Mobilisation pour remettre les trains de nuit sur les rails (Palombe bleue...)
- Mobilisation en faveur de la ligne ferroviaire Sarlat-Bergerac-Libourne-Bordeaux
- Interventions sur gaspillage alimentaire
- Campagne en faveur des mammifères marins dans le golfe de Gascogne avec Seashepherd.
- Importance du SRADDET pour les collectivités locales

5) Contestation : La SEPANSO ne peut pas se contenter de beaux discours !

- Interventions au divers niveaux (TGI, T.A., C.A.A., C.E. plaintes à l'U.E.) pour obtenir le respect du droit de l'Environnement
- La mise en place de la stratégie « Éviter, réduire, compenser » a des limites visibles sur le terrain. En effet lorsqu'il s'agit d'un projet jugé modeste par l'administration, le préfet peut décider après avis de l'autorité environnementale (procédure « Au cas par cas », que le porteur de projet qui demande une dispense d'étude d'impact peut en être dispensé. Le malheur pour l'environnement, c'est que tout repose sur un dossier écrit dont le public n'a pas connaissance ! C'est ainsi que l'artificialisation du territoire peut se poursuivre.). Si la MRAe n'a pas le temps de répondre son avis est considéré comme dispensant d'étude d'impact !
- Impact des travaux en zones humides : carrières, remblaiements
- Impact des aménagements des rivières (microcentrales, piscicultures...)

- Impact des défrichements.
- Impact des activités sportives sur les milieux naturels (Courant d'Huchet, Gave de Pau...). Impact des circulations d'engins motorisés (4 x 4, quads...) dans les espaces naturels et semi-naturels.
- Contestation du SAGE Adour Amont et de l'AUP (irrigation)
- Contestation des « barrages alibi » et demande de nouvelles techniques agricoles. FNE et la SEPANSO n'ont pas ménagé leurs peines pour contester le barrage-réservoir de Caussade voulu et réalisé par la Chambre d'agriculture du Lot & Garonne au mépris de l'environnement et du droit afférent. Les décisions juridiques nous ont été favorables, mais le barrage est toujours là. Le combat continue.
- Contestation de certains projets touristiques lourds : projets de golfs, de circuit automobile, de projets de vagues artificielles...
- Contestation des politiques publiques : autorisation de produits chimiques dangereux...
- Dangers des pollutions chimiques (ICPE, air intérieur, épandages...)
- Revendication pour l'application du principe pollueur-payeur aux poids lourds et aux avions.
- Manifestations et recours contre le projet de contournement de Beynac. Là encore les militants n'ont pas ménagé leur peine ; la justice leur a donné raison, mais la remise en état du site n'est toujours pas réalisée par le CD24.
- Dénonciation de l'incohérence de la politique climat : on constate que la France n'est toujours pas capable de respecter l'accord de Paris dont elle s'est glorifiée !
- La programmation pluriannuelle de l'énergie ne permet pas de faire les progrès indispensables.
- Dénonciation du saucissonnage des projets avec des impacts environnementaux minimisés.
- Contestation de certains Contrats d'Agriculture Durable.
- Mobilisation pour la transparence de l'information en matière de sûreté nucléaire (mais on peut aussi nourrir quelques autres inquiétudes sur d'autres risques !)
- Contestation de certaines techniques polluantes (élevages intensifs vulnérables aux épizooties) et actions en faveur de l'écoconditionnalité des aides PAC.
- Alors que nous souhaitons un renforcement de la Loi Bouchardeau et une réforme des enquêtes publiques qui permette effectivement que les citoyens soient écoutés, la réponse gouvernementale va à l'inverse de nos attentes. Une fois de plus le gouvernement n'a pas tenu compte des avis exprimés lors de la consultation publique.
- Mise en cause et demande de réforme du Conseil d'État pour que ses membres soient enfin indépendants du pouvoir politique.
- Mobilisation contre les compteurs communicants, la 5G...
- Mobilisation pour que le gouvernement ne regroupe pas Agence de Sûreté nucléaire et Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire.

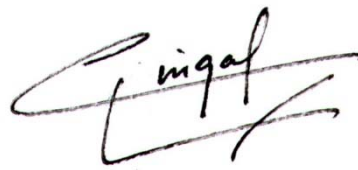
Depuis la dernière A.G., un nombre important de jugements rendus par divers tribunaux ont été favorables à diverses sections de la SEPANSO, en particulier à la SEPANSO 64. Ces jugements sont trop nombreux pour être listés (les plus importants ont seulement été évoqués) mais ils sont mis en ligne sur nos sites Internet pour que les personnes qui consultent nos sites puissent y trouver matière à réflexion, voire à contestation de projets similaires. Le record d'arrêtés annulés est toujours détenu par le préfet des Pyrénées Atlantiques.

Il convient de rappeler que les associations membres de la Fédération SEPANSO n'ont recours à la justice que lorsqu'il s'est avéré impossible d'obtenir autrement le respect des lois et règlements. Si nous constatons une inflation de recours, cela montre clairement que la situation environnementale se dégrade considérablement. Saluons comme il se doit les efforts des militants qui construisent les dossiers et les juristes qui nous épaulent. Si les sanctions financières peuvent être lourdes comme nous avons pu le constater, en particulier pour la Dordogne ou la Gironde, il convient d'avoir à l'esprit que les prévenus sont choqués lorsqu'ils entendent un procureur requérir des peines de prison, même si celles-ci sont assorties d'un sursis. Espérons que les tribunaux nous apporteront bien d'autres motifs de satisfaction. Certains procureurs semblent enclins à abandonner la piste des ordonnances pénales, voire même du simple rappel à la loi, pistes qui ne semblent pas dissuasives pour les protecteurs de la nature puisque les gardes retrouvent souvent les mêmes personnes en infraction. Toutefois nous espérons que le Pôle Régional Environnement du Tribunal Judiciaire de Bayonne permettra de rappeler à la raison les personnes qui prennent des libertés avec les lois et règlements.

Au niveau européen, nous avons eu quelques satisfactions. Le « Green deal » voulu par la présidence de la Commission impose la révision de diverses politiques publiques, mais les lobbies ne ménagent ni leurs efforts ni leurs dépenses ! La SEPANSO s'adresse aux divers parlementaires pour qu'ils prennent mieux en compte de l'environnement dans leurs travaux : Transeuropean Network for Transports, REACH... Nous avons bien conscience que le rôle du Conseil reste tout de même problématique, chaque État membre cherche à préserver ses intérêts même lorsque ceux-ci vont à l'encontre de l'intérêt général. Avec la crise ukrainienne qui s'ajoute aux autres crises, la situation ne risque guère de s'améliorer.

Je tiens à remercier, notre président, notre directeur, tous les personnels et bénévoles qui font tant d'efforts pour que la Fédération SEPANSO Aquitaine soit de plus en plus efficace. Une fois de plus je redis : « J'espère que nous aurons la chance et le plaisir de pouvoir travailler ensemble encore longtemps ».

Georges CINGAL, Secrétaire Général Fédération SEPANSO Aquitaine

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Cingal', with a stylized flourish extending from the end of the name.



RAPPORT de la Trésorière Arrêté des comptes 2023

Quelques faits importants qui ont un impact sur les chiffres qui vont suivre :

2023 a été marquée par une augmentation de la masse salariale liée à l'accroissement des projets (SABOM, Bordeaux Métropole, Fonds Vert, Rewilding). De plus, la Sépanso a connu plusieurs mouvements de personnel.

-Nous ne bénéficions pas d'aide financière de la région Nouvelle Aquitaine pour gestion des réserves depuis 2022.

-Le programme StygoFaune se poursuit, les aides FEDER 2021 ont enfin été accordées, et comptabilisées sur 2023. Les années 2022 et 2023 sont toujours en cours et n'ont pas été comptabilisées.

- Nous avons perçu 192 131 € de rappel pour la taxe Barnier pour les années 2017 à 2021.

I/ LE COMPTE DE RESULTAT

Le compte de Résultat totalise des produits pour 2 153 041 euros, et des charges pour 1 972 902 euros. L'exercice 2023 présente donc un excédent de 180 140 euros.

Occupons nous d'abord des chiffres relatifs à l'exploitation,

Détail des subventions obtenues	<p>Avant d'examiner les différents postes qui composent ce compte de résultat, voici le détail des subventions que nous avons obtenues pour 2023 :</p> <ul style="list-style-type: none"> * La DREAL pour 490 542 euros, aux 418 600 euros de dotations annuelles pour les trois réserves, s'ajoutent 71 942 euros relatif à la convention pour le recrutement des EEDD. La DREAL a également soutenu le programme stygofaune pour 10 000 €, * l'état nous a également accordé 253 090 euros pour divers programmes fonds verts sur Arguin Ces programmes étant pluriannuels seulement 49 359 euros ont été imputés sur 2023. * L'agence de l'eau Adour Garonne pour 392 189 euros (gestion et communications des réserves 342644 euros + programme stygo faune 49 545 euros) * Le département pour 254 449 euros, ce chiffre regroupe plusieurs subventions <ul style="list-style-type: none"> · Subventions de gestion pour les réserves pour 196 918 euros · Subventions grand public (concerne l'animation) pour 45 000 € · 10 000 euros subventions stygofaune · Et 2 531 euros pour les animations billets courant vert * FEDER a accordé 76 056 euros pour le projet Stygofaune 2021 * Conseil Régional Nouvelle Aquitaine pour 29 150 euros pour le programme stygofaune * Bordeaux Métropole pour 10 000 euros, * Mairie de Bruges pour 7 000 euros, * Rewilding programme Laticolis accordé pour 13 533 euros mais seulement 9 469 euros ont été imputés en 2023 <p>Toutes les subventions demandées ont été obtenues.</p>
Produits d'exploitation	<p>Commençons par les produits d'exploitations, ils représentent 1 929 863 euros pour les postes les plus significatifs</p> <ul style="list-style-type: none"> * les cotisations en hausse pour 9 261 euros * Les animations, ventes de bois (93 729€), abonnement sud oeust nature s'élèvent à 120 070 € * Les prestations de services représentent 225 823 euros, cela regroupe les études, la mise à disposition de personnel * les subventions d'exploitation et concours publics pour 1 328 558 euros * les reprises sur provisions pour risques pour 30 456 euros (provisions opérations non réalisées, et prime idr) * des transferts de charges pour 12 813 euros * 105 807 euros de reprise de fonds dédiés * 89 713 euros pour la quote-part d'élément du fond associatif

Charges d'exploitation	<p>Regardons maintenant les charges d'exploitations s'élevant à 1 916 422 euros</p> <p>* les achats et charges externes concernent pour les comptes les plus importants :</p> <ul style="list-style-type: none"> · le poste de carburant pour bateaux ou tracteur a baissé : 7 530 euros. La baisse est due à l'utilisation réduite du Bledius qui consomme énormément · les fournitures d'entretien et de petit équipement pour 39 247 euros (Dépenses courantes pour la gestion des réserves pour l'entretien des chemins, des observatoires, de la fourniture de panneaux, des piquets pour ces panneaux, ou pour des clôtures, uniformes, mais aussi du matériel pour le projet stygo faune ...) · les fournitures administratives pour 5 098 euros, · le poste sous-traitance pour 216 301 euros a également progressé, études scientifiques sur plusieurs réserves comme fédération de pêche (suivi écrevisse), expertise floristique pour cousseau, ou expertise en faune aquatique pour stygo faune, intervenants lors d'animations thématiques, sous traitant lors de travaux de broyage, réalisateur film stygo faune, sous traitance pour la refectation des chemins pour le plan de relance, panneau d'accueil · Les locations pour 75 550 euros location bateau, MNE, Port d'Arcachon, Gujan Mestras, location du bureau à Blanquefort pour Bruges, Photocopieur, parking, toyota Hilux cousseau, ainsi que 39 351 euros correspondant à la location de bateaux pour le programme france relance et fonds verts · Entretien des bateaux 11 598 euros dt reparation moteur bledius et floteur zodiac · Entretien des voitures pour 7 183 euros · Entretien du matériel agricole pour 6 361 euros dont 3 543 euros pour cousseau pour le tracteur · Le poste assurance pèse pour 25 410 euros · Les honoraires avocats, comptables, vétérinaires et fiscalistes s'élèvent respectivement à 10 692 euros, 19 285 euros, 5 673 euros et 19 129 euros, · Nos publications s'élèvent à 5 429 euros (Balades Natures, Cartes réglementaires, fiches pédagogiques, panneaux réserves, guides de la réserve de Bruges) · L'impression du SON s'élève à 7 836 euros et l'affranchissement à 2 695 euros · Les frais de déplacements en hausse pour 44 367 euros avec la mission stygo faune. · Les frais de restauration et d'hébergement pour les stagiaires, bénévoles estivaux pour Arguin et Cousseau se chiffrent à 8 468 euros, · Les frais de réception à 11 606 euros (repas du personnel, accueil des partenaires, buffet 40 ans bruges, pot de depart/fin de saison, conference stygo faune) , les frais de mission s'élèvent à 17 592 euros (deplacement stygo faune, projet mauritanie) , Les frais postaux et de télécommunication dépassent les 15 018 euros · Nos cotisations à EEB, RNF, FNE, FNE NA, CEN, MNE, ARBA s'élèvent à 3 039 euros <p>* Les 20 120 euros représentent principalement la formation professionnelle</p> <p>* Le poste le plus important est celui concernant la rémunération du personnel pour 845 470 euros, les charges sociales pour 261 405 euros. Ce poste a augmenté pour plusieurs raisons. Tout d'abord, nous avons augmenté notre nombre de projets avec la SABOM, Bordeaux Métropole, fonds verts, rewilding... Nous avons dû embaucher. De plus, nous avons réhaussé les salaires en suivant l'évolution de la convention ECLAT et ses préconisations, mais nous avons aussi suivi le changement du marché du travail. En outre, la sépanso a connu plus de mouvement du personnel que les années précédentes. De plus, soucieuse du pouvoir d'achat de ses salariés, la sépanso a octroyé une prime en fin d'exercice. Le nombre d'ETP à la SEPANSO pour 2023 est de 25, l'équilibre homme/femme n'est pas encore acquis car il y a 16 hommes pour 9 femmes.</p> <p>* Et pour finir le bloc exploitation les dotations aux amortissements et provisions :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Les dotations aux amortissements s'élèvent à 119 081 euros o Les fonds dédiés sur subventions 2021 s'élèvent à 10 329 euros
-------------------------------	---

A ce niveau, vous pouvez constater un excédent d'exploitation de 13 442 euros

67 / 77	<p>le résultat exceptionnel présente un excédent de 167 000 euros. Il s'explique par le versement de la taxe Barnier qui a régularisé les sous déclarations des années 2017 à 2021. Le rappel perçu s'élève à 192 131 euros, Coté charges, nous avons du solder ou annuler des subventions pour non versement, ou opérations non réalisées,</p>
----------------	---

II/ Le BILAN

Les postes importants à mentionner

ACTIF	<p>Nous avons fait l'acquisition d'un broyeur pour cousseau, de jumelles, longues vue et enregistreur de son pour les fonds verts d'arguin, de 2 ordinateurs (pour Bruges et la federation). Nous avons également remplacé les huisseries de tauzia pour du double vitrage.</p> <p>* l'actif circulant a augmenté. Nous avons moins de subventions à recevoir mais notre tresorerie et nos creances clients ont bien augmentées. Nos disponibilites s'élèvent au 31/12/2023 à 302 488 euros principalement du à l'encaissement sur décembre du rappel de la taxe barnier. Concernant les créances clients, l'augmentation est due à la comptabilisation de la facture de bois et aux prestations sabom plus importantes que l'an dernier.</p>
--------------	---

Pour le passif

PASSIF	<p>· Le total des fonds propres (situation nette) a bien augmenté grâce à l'excédent réalisé (principalement dû au produit exceptionnel de la taxe barnier)</p> <p>Les fonds dédiés ont fortement baissé, les conservateurs sont encouragés à engager les opérations sur l'année N. De plus, les opérations de plan de relance mises en fonds dédiés l'an dernier ont été réalisées sur 2023 et donc reprennent sur 2023.</p> <p>Les provisions pour risques et charges ont légèrement baissé. Cette année, nous avons des produits constatés d'avance qui concernent les fonds verts d'Arguin car ceux sont des projets pluriannuels.</p> <p>Le poste dettes fournisseurs a fortement diminué (en effet sur 2022, plusieurs grosses factures étaient enregistrées en décembre (broyage, reparation moteur bateau ..). Légère baisse des dettes sociales et fiscales</p>
---------------	--

DECISIONS (à l'unanimité)	<p>L'assemblée générale approuve le bilan, le compte de résultat, l'annexe de l'exercice social clos le 31 décembre 2023, dont la forme et le contenu ont été arrêtés par le Président, et vérifiés par le Commissaire aux comptes,</p> <p>Sur proposition du Président, l'Assemblée générale ordinaire annuelle décide d'affecter le résultat de 180 140 € : 192 131 € en réserve spéciale arguin pour la taxe barnier et le déficit 11 992 € en report à nouveau</p>
--------------------------------------	--

Martine PINGITORE,

Trésorière

